

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 6 mai 2019

L'an deux mille dix-neuf, le six mai à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués, se sont réunis au lieu habituel de leur séance, sous la présidence de Monsieur Michel JOUZEAU, Maire.

Etaients présents : Ms PÉROT Yannick, ARNAULT Michel, Mme ARQUEZ Micheline, M. BONNICHON Philippe, Mme PHILIPPOT Jocelyne, Mme BERTHELOT Maria, Ms BARRAULT Pierre, BERTHELOT David, MOLET Hervé, Mmes POISSON Emmanuelle, RAVAN Bénédicte.

Etait excusée : Mme FERNANDES DIAS Sophie

Etait absent : M. JOLY Michel

Secrétaire de séance : M. BARRAULT Pierre

Le compte rendu de la réunion du 08 avril est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

- Achat et vente de terrain
- Atelier 7 Place de la Verdinière
- GSM - Convention de foretage
- Approbation du tracé GR 655 et convention de balisage
- Programmation du PAVE
- Questions diverses

Monsieur le maire demande au conseil :

- de remplacer le dossier « GSM convention de foretage » par le dossier « Projet d'exploitation d'une carrière et mise en compatibilité du PLU »
- d'ajouter le dossier « tarifs pour l'hébergement des pèlerins de St Jacques de Compostelle »

Le conseil municipal donne son accord pour les modifications apportées à l'ordre du jour.

Mme FERNANDES DIAS Sophie a donné pouvoir à Mme BERTHELOT Maria pour la représenter et émettre tout vote.

Dossier 01/05/2019 - Achat d'un terrain

Monsieur BESNAULT n'a pas retenu la proposition à 5€/m² de la Commune pour l'acquisition de son terrain, il propose 6.50 €/m² ; le conseil municipal, à la majorité, décide de ne pas se porter acquéreur. Le Maire rappelle que cette parcelle est un espace réservé, initialement prévu pour accéder aux parcelles dans le cadre d'un futur aménagement.

Présents	12
Pour	11 (dont 1 pouvoir)
Contre	2 (Mme ARQUEZ, M.BONNICHON)
Abstention	0

Dossier n°02/05/2019 - Vente d'un terrain

Un plan du Lotissement de Breteigne est présenté ; la division cadastrale des parcelles comporte des erreurs de bornage : les entrées de garage sont sur le domaine public ; quelques propriétaires sont concernés et souhaitent acheter leur entrée de garage et toute la partie en façade de leur habitation.

Le maire propose de vendre à chacun des propriétaires, le terrain entre la rue et leur parcelle ; il précise que la vente devra couvrir les frais de géomètre. Il conviendra cependant d'insérer dans l'acte de vente, la présence d'une servitude pour le réseau d'eaux pluviales. Le conseil municipal, donne son accord de principe pour ce dossier

Présents	12
Pour	13 (dont 1 pouvoir)
Contre	0
Abstention	0

Dossier 03/05/2019 - Atelier 7 Place de la Verdinière

Une offre supérieure à celle de la Commune a été faite à Me LAVALLART, pour la reprise de l'atelier 7 Place de la Verdinière ; la commune bénéficiant d'un droit de préemption, elle restera prioritaire sur la reprise, a précisé Me LAVALLART.

Monsieur le Maire doit rencontrer un locataire ; il lui sera proposé un crédit-bail immobilier sur 10 ans, avec un loyer d'environ 350 €/mois.

Délibération n° 01/05/2019 - Projet d'exploitation d'une carrière et mise en compatibilité du PLU

Monsieur le Maire rappelle que GSM exploite depuis plusieurs années une sablière sur la Commune, cette société souhaite prolonger son activité, sur les zones des « Ecardeux, les Boires, Le Peu des Boires et le Pont de St Jean »
Cette exploitation laissera dans l'avenir un plan d'eau commun à plusieurs propriétaires. A ce jour, GSM a l'accord de tous les propriétaires pour ce projet.

Pour la circulation des camions, l'accès passera par le pont « route de Noyers » avec installation de feux tricolores à la charge de GSM ; le trafic sera augmenté d'environ 15 camions par jour, ils emprunteront la RD 910 pour aller à la carrière de traitement sur le Grignon.

Le maire précise que le trafic des camions existe déjà sur la RD 910 et à ce jour pas d'observation du Département à GSM sur ce point.

Afin de permettre l'exploitation de cette future carrière, la commune doit prescrire la procédure sur la mise en compatibilité du PLU ; en même temps, GSM a précisé que les études continuent notamment au titre de l'évaluation environnementale.

Le conseil municipal, à la majorité, donne son accord pour lancer la procédure sur la mise en compatibilité de son document d'urbanisme PLU, pour le secteur précité autorisant l'exploitation d'une carrière,

Présents	12
Pour	12 (dont 1 pouvoir)
Contre	1 (RAVAN Bénédicte)
Abstention	0

Délibération n° 02/05/2019 - Approbation du tracé Grande Randonnée 655 dans le bourg - Autorisation de balisage

Après exposé du maire, le conseil municipal

Accepte la modification de l'itinéraire GR 655 pour cheminer dans le bourg et profiter du cheminement sécurisé proche de la RD 910

Approuve le tracé définitif du GR 655 sur la commune et l'autorisation de balisage.

Présents	12
Pour	13 (dont 1 pouvoir)
Contre	0
Abstention	0

Dossier n° 03/05/2019 - Tarifs pour l'hébergement des Pèlerins de St Jacques de Compostelle

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que le logement communal, sis 41 rue nationale, pourrait être mis à la disposition des Pèlerins de St Jacques de Compostelle de passage sur la Commune ; ce logement peut accueillir 4 personnes. Il conviendra de mettre en place une régie de recettes pour la perception des nuitées avec un tarif à définir.

Il demande au conseil municipal de se prononcer sur ce dossier.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- de mettre le logement communal, sis 41 rue nationale, à la disposition des Pèlerins de St Jacques de Compostelle,
- de fixer le prix de la nuitée à 13 euros par personne et de créer une régie de recettes pour la perception des nuitées,

et autorise le maire à signer tous les documents nécessaires à ce dossier.

C'est l'Association Inter Génération, qui s'est portée bénévole pour l'entretien du logement, l'état des lieux et l'accueil des pèlerins.

Délibération n° 04/05/2019 - Programmation du PAVE

Monsieur le Maire rappelle que le PAVE ne pourra être pris en compte réglementairement qu'à partir du moment où une programmation de travaux est ajoutée.

A ce titre, Monsieur le Maire précise qu'une partie des travaux programmés, a été réalisée, d'autres travaux restent à faire.

La programmation de travaux, telle que présentée en annexe est approuvée.

Présents	12
Pour	13(dont 1 pouvoir)
Contre	0
Abstention	0

Le Maire,
Michel JOUZEAU